

AVIS DE COURSE

LIGUE N° 2

08 MAI 2011

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2009-2012)*.
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront.
- 1.3 Les règles de la classe de chaque série s'appliqueront.
L'Avis de Course, les Instructions de Course et leurs avenants éventuels s'appliqueront.
Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation de navigation s'appliqueront.

2. PUBLICITE

- 2.1 La publicité sera restreinte à la Catégorie C.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux du type 420, Equipe
Conditions d'inscriptions :
 - Licence FFV 2011
 - Visa médical en cours de validité
 - Autorisation parentale pour les mineurs
 - Carte de publicité éventuelle
- 3.2 Les inscriptions hors délai seront acceptées sous les conditions suivantes : 5€ par personne l'inscription dans les délais donné.

4. CLASSIFICATION

- 4.1 Le Code ISAF de classification des concurrents s'appliquera.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :
Pas de droits d'inscription si prés-inscription avant le 09/05/2011

6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription : Dimanche de 9h à 11h
- 6.2 L'heure prévue pour le signal préparatoire 11 h
- 6.2 Plus de départ après : 16h

7. JAUGE

- 7.1 Pas de jauge

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 8.1 Les instructions de course sont disponibles dès la confirmation d'inscription le dimanche 08/05/2011

9. LIEU

- 9.1 La mise à l'eau doit s'effectuer par les plages situées au nord du plan d'eau
- 9.2 L'annexe 1 des Instructions de Course indique l'emplacement de la zone de course.

10. LES PARCOURS

- 10.1 Le schéma dans l'annexe 1 des Instructions de Course montre le parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

11 CLASSEMENT

- 11.1 Le classement sera effectué avec Freg

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 12.1 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès du plan d'eau aux bateaux accompagnateurs (nombre d'embarcations à moteur limitées par l'arrêté d'autorisation de navigation).

13 PLACES DE PARKING

- 13.1 Les véhicules doivent stationner impérativement aux emplacements réservés à cet effet (périmètre de protection). Le stationnement des véhicules sur le parc à bateaux n'est autorisé que pour le dépôt ou l'enlèvement des remorques.

15 PRIX

- 15.1 La remise des prix aura lieu le dimanche 08/05/2011 vers 17h30.

16 DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 16.1 Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages matériels, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

17 ASSURANCE

- 17.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance en responsabilité civile valide pour l'épreuve.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CVAS - Club de Voile d'Anneville sur Seine

Tel : 02 35 37 57 00 - Email : asso@cvas.fr

ou

Mr Marc RENOULT

Tel : 02 32 61 02 97 ou 06 85 52 08 13 - Email : marc.renault@wanadoo.fr